



Document complémentaire à l'article
"Un « emprunt forcé » en 1795 - des pétitions à Bordeaux"

**Mineurs Fonbraugé, enfants de parents guillotins - représentés par leur tuteur
Nicolas Grandidier**

Aux citoyens administrateurs du département de la Gironde

Nicolas Grandidier tuteur oneraire des enfans mineurs de feu fonbrauger vous expose qu'au nom de ces mineurs il vient d'obeir a l'arreté de l'administration en payant la moitié de l'emprunt auquel les enfans ont été taxés et il réclame la decharge de l'autre moitié comme surabondante eu égard aux facultés actuelles de ces mineurs. Le pere et la mere de ces six enfans encore en bas age perirent sur l'echafaud par la commission militaire établie à Bordeaux; leurs biens furent sequestrés et mis en afferme ils ont été tenus par les fermiers pendant deux années; les degradations de tout genre et les dillapidations alors a la mode se réunirent pour ruiner ces biens; ils consistent en une maison en ville faisant le logement de la famille et en trois biens ruinés dont un dans la palu des chartrons un en Embares et l'autre dans le district de Libourne près St Emilion ; pour se remettre en possession de leurs biens les mineurs ont été obligés de faire des grands sacrifices envers les fermiers et notamment de la moitié de la mince récolte que les gelées avaient encore permis de percevoir et l'exposant avance avec vérité que la situation dans laquelle ces biens sont réduits ne permet pas les déboursés que coutera leur culture au moins de trois années.

L'exposant a la confiance de trouver dans votre justice et dans votre humanité citoyens administrateurs la protection suffisante et necessaire pour obtenir la décharge qu'il reclame de l'autre moitié de l'emprunt auquel ses mineurs ont ete portés par la reduction, de leur taxe à la somme de cent cinquante livres deja payée.

*Salut et fraternité
Grandidier*

Remarque : Jacques François Dumas de Fontbraugé , né à Libourne, conseiller au Parlement, 60 ans, a été guillotiné le 11 juin 1794. Sa femme Elisabeth Chillaud, née à Bordeaux a subi le même sort le 15 juin 1794.